

FICHE MISSION REFERENT

AMAP de La Fuye

Référent

Les producteurs sont proposés par le Conseil d'Administration et leur choix entériné par l'Assemblée Générale.

Il est demandé qu'un AMAPien se porte volontaire pour être référent du producteur.

Ses missions en 4 lignes :

- **Forme un binôme avec le producteur**
- **Suit le processus de commande, de la proposition des produits à la réception des règlements**
- **Représente l'AMAP auprès du producteur**
- **Assure la convivialité de la relation**

Ses missions plus en détails :

Relationnel

- Est le contact privilégié du producteur au nom de l'AMAP de la Fuye
- Relais auprès du producteur toute demande d'information de la part des AMAPiens sur les produits proposés
- Apporte des réponses, en concertation avec le producteur, à l'ensemble de l'AMAP.
- Reste en contact avec les membres du Conseil d'Administration pour toute question relative au producteur

Suivi

- Met à jour, en concertation avec le producteur, les informations relatives aux produits proposés : prix, dates de livraison, conditionnement,...
- Est habilité pour modifier ces données dans AMAP J, le logiciel de commande de l'AMAP de la Fuye
- Recense les contrats passés par les AMAPiens
- Collecte les règlements (par chèque) trimestriels des AMAPiens
- Relance les retardataires éventuels
- Fait respecter les délais de paiement impartis
- Centralise et transmet au producteur les commandes des AMAPiens : la liste et les dates de livraison des produits commandés
- Remet au producteur les règlements trimestriels
- Gère avec le producteur les livraisons non conformes aux commandes

Animation

- Développe, renforce et prends l'initiative de relations, échanges et rencontres entre les AMAPiens et le producteur, en concertation avec le CA